



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 5 décembre 2025 — N° 26

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des bénévoles.

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le travail des partenaires et des bénévoles de la Grande Guignolée des médias de la Rive-Sud.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner les 12 jours d’action contre les violences faites aux femmes.

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de la Lutinerie et de son Village de Noël.

Mme Abou-Khalil (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des bénévoles.

5 décembre 2025

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Brian G. Smith.

M. Girard (Groulx) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Le Mitan.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le succès de la course Unis pour la cause de Waterville et rendre hommage à ses organisatrices.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de saluer le projet d'insertion sociale Le Tri-cycle.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Charlotte Bellefleur.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de féliciter Mme Patricia Tremblay, future directrice générale du cégep de Saint-Jérôme, et rendre hommage à Mme Nadine Le Gal, directrice générale sortante.

5 décembre 2025

À 9 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Mme la présidente, dépose :

Une lettre, en date du 4 décembre 2025, que lui a adressée M. Marc Tanguay, whip en chef de l'opposition officielle, l'informant que Mme Sona Lakhoyan Olivier, députée de Chomedey, n'est plus membre du caucus de l'opposition officielle.
(Dépôt n° 424-20251205)

Présentation de projets de loi

M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

- n° 14 Loi visant à renforcer l'intégrité du vote dans le cadre des campagnes à la direction d'un parti politique et des courses à l'investiture

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

5 décembre 2025

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 85 en annexe)

Pour : 90 Contre : 0 Abstention : 0

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 14.

Dépôts de documents

M. Dubé, ministre de la Santé, dépose :

Le rapport sur l'application de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme 2020-2025.

(Dépôt n° 425-20251205)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 68 concernant des projets pilotes de vote électronique, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 11 novembre 2025 par Mme Nichols (Vaudreuil).

(Dépôt n° 426-20251205)

Dépôts de rapports de commissions

M. Laframboise (Blainville), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 4 décembre 2025, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2025 et à certaines autres mesures. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 427-20251205)

5 décembre 2025

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Grandmont (Taschereau) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Mme Gentilcore (Terrebonne), conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), présente une motion concernant la disponibilité et l'attribution des blocs d'énergie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Allaire (Maskinongé), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Gentilcore (Terrebonne) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à Jean-François Blais, créateur et réalisateur visionnaire qui a profondément marqué le paysage télévisuel québécois;

QU'elle souligne son apport exceptionnel à la culture d'ici à travers la direction d'émissions phares telles que La Voix, En direct de l'univers, Belle et Bum ainsi que de grands galas comme les Gémeaux, l'ADISQ et les Olivier;

QU'elle salue son talent d'auteur pour le théâtre avec Yvon raconte la shop, en collaboration avec Yvon Deschamps, ainsi que son engagement au développement de la production télévisuelle et scénique au sein de SISMYK, la division musicale de ComediHa!;

5 décembre 2025

QU'elle souligne son attachement profond à sa région, la MRC de Maskinongé, où il contribue à la vie communautaire et à la réussite éducative des jeunes;

QU'elle reconnaisse en Jean-François Blais un modèle de créativité, d'excellence et de fidélité à ses racines, dont le parcours inspire l'ensemble du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Garceau (Robert-Baldwin), conjointement avec Mme Proulx, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 36^e anniversaire de la tragédie de Polytechnique, survenue le 6 décembre 1989;

QU'elle rende hommage aux 14 jeunes femmes assassinées lors de cet acte antiféministe, et qu'elle se souvienne aussi des nombreuses personnes blessées ou profondément marquées par cette violence;

QU'elle salue l'engagement indéfectible du collectif PolySeSouvient d'honorer la mémoire des 14 victimes de la tuerie de Polytechnique et leur campagne pour obtenir l'interdiction totale de la possession privée d'armes d'assaut au Canada;

QU'elle réaffirme que l'égalité et le respect entre les femmes et les hommes sont des valeurs essentielles et non négociables de la société québécoise;

QU'elle exprime sa profonde préoccupation devant la hausse récente des violences sous toutes leurs formes, y compris la multiplication des féminicides, l'augmentation de la violence armée chez les jeunes, ainsi que la montée inquiétante des discours misogynes et de propos haineux envers les femmes;

5 décembre 2025

QU'elle réitère l'importance de renforcer les mesures de prévention, d'éducation, de sensibilisation et de protection, afin d'assurer à toutes les femmes un parcours de vie sécuritaire et sans violence;

QU'elle rappelle l'importance des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes, qui encouragent la dénonciation et la prise d'actions pour prévenir ces violences sous toutes ses formes;

QU'elle demande à tous les partis politiques de s'unir pour honorer la mémoire des 14 victimes, pour soutenir leurs familles, et pour réaffirmer la priorité absolue que constitue la sécurité des femmes au Québec;

Et qu'enfin, les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence en leur mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Chassin (Saint-Jérôme) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), présente une motion concernant la lutte contre le VIH; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

5 décembre 2025

Avis touchant les travaux des commissions

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l’efficacité de l’État et à renforcer l’imputabilité des hauts fonctionnaires;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l’égard du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec;
- la Commission de la culture et de l’éducation, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l’environnement numérique.

AFFAIRES DU JOUR

Débats statutaires

Conformément à l’article 28 de la Loi électorale, l’Assemblée entreprend le débat sur le rapport de la Commission de la représentation électorale déposé à l’Assemblée le 2 décembre 2025, concernant la délimitation des circonscriptions électorales du Québec.

5 décembre 2025

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 2 heures 5 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 1 heure 7 minutes 9 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 42 minutes 9 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 25 minutes 43 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 5 minutes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Reid (Beauharnois).

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 décembre 2025, à 13 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

5 décembre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, proposant que l'Assemblée se saisisse du projet de loi n° 14, Loi visant à renforcer l'intégrité du vote dans le cadre des campagnes à la direction d'un parti politique et des courses à l'investiture :

(Vote n° 85)

POUR - 90

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Chassin (IND)	Guillemette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Cicccone (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Derraji (PLQ)	Jacques (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Déry (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dionne (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Dufour (IND) (Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Gentilcore (PQ)	Lemieux (CAQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	
	Girard (CAQ) (Groulx)	Mallette (CAQ)	
		Massé (QS)	
		McGraw (PLQ)	